Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215602624-20261009-D2026104-DE

République française

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Le Bono du 08 octobre 2026

Le 08 octobre 2026 à 19H30, le conseil municipal de la commune de Le Bono, fut dûment convoqué par courriel en date du mardi 29 septembre 2026. La séance a été présidée par M. Mickaël LE MOUROUX, Maire, dans la salle du conseil municipal en mairie.

Présents : M. Mickaël LE MOUROUX, M. François VAILLANT, Mme Salomé TOITOT, M. Marc TARDY, M. Emmanuel DE MIL, Madame Clara BOSZNAY, M. Thierry KERSUZAN, Mme Catherine GAYDAN, Mme Margot CHAPON, Mme Marie GAUTRET, M. Philippe POUILLY, Mme Françoise PENFORNIS, M. François GRIMAULT, Mme Sophie MOCQUET, M. Damien JUNGE, Mme Isabelle PIQUEMAL, M. Frédéric LE GOUESBE, Mme Angélique CADORET, M. Jean-Pierre CHAUMAISON, M. Michel GREHAN, Mme Aline HERON.

Absent non excusé :
Absent excusé :

Absents excusés avec pouvoir :
Mme Magali LE VIQUEL donne pouvoir à Mme Clara BOSZNAY.
M. Cédric CHEVRIER donne pouvoir à M. Damien JUNGE

Conseillers en exercice : 23 / **présents :** 21 / **procurations :** 2

Secrétaire de séance : Mme Angélique CADORET

DELIBERATION N°2026/104

DESIGNATION DES MEMBRES - COMITE CITOYENS SUIVI DE LA ZAC MANE MOURIN LAVARION

Rapporteur : M. le Maire

Par délibération en date du 10 septembre 2026, il a été décidé la création du comité citoyens « suivi de la ZAC Mané Mourin Lavarion » permettant d'associer des élus, des habitants et des personnes ressources aux travaux de réflexion et de concertation sur ces thématiques du quotidien.

Conformément à l'article 31 du règlement intérieur du Conseil municipal, la composition de chaque comité citoyens est de 12 membres maximum, répartis comme suit :

- 3 élu(e)s, dont 1 de la minorité, désignés en conseil municipal ;
- 2 « personnes ressources » maximum, désignées sur proposition du Maire ou adjoint(e)/conseiller(e) délégué en charge de la thématique, parmi les candidatures citoyennes reçues ;
- 7 membres citoyens, tirés au sort parmi les candidatures citoyennes reçues. Pour permettre la représentation intergénérationnelle de tous les Bonovistes, ce tirage au sort sera organisé en deux temps :
  - Un tirage au sort **paritaire** parmi les candidats âgés de **15 à 25 ans**
  - Un tirage au sort **paritaire** parmi les candidats âgés de **plus de 25 ans**

Un appel à candidature a été lancé entre le 11 septembre au 05 octobre 2026.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 056-215602624-20261009-D2026104-DE

Composition du comité

Élus :

- M. Marc TARDY
- M. Mickaël LE MOUROUX
- M. Frédéric LE GOUESBE

Le Rapporteur donne lecture de la liste des candidats.

Citoyens tirés au sort :

- M. GILBERT Michel
- Mme LE VIGOUROUX Martine
- M. VAN WEDDINGEN Michel
- M. GAYDAN Philippe
- M. GUILLEMIN Bruno
- M. GOURIOU Alan
- Mme TROJAN Florence

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité
Vu l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil Municipal de créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune,
Vu la délibération n°2026-35 portant adoption du règlement intérieur du conseil municipal ;

- **d'approuver** la désignation des membres du comité citoyens « suivi de la ZAC Mané Mourin Lavarion » ;

- **d'autoriser** le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le 09 octobre 2026,
Pour copie conforme,
Le Maire de Le Bono,
M. Mickaël LE MOUROUX

Le maire,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contours de la Motte – CS 44 416 – 35044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication / notification.